N°70 – Février 2021

La Lettre de Sillé le Philippe

AGENDA

Lundi 1er février
Randonnée à Savigné l'Evêque
Départ 13h30 - Terrain de sports de Sillé
Ou 13h45 - Parking des Tennis
à Savigné l'Evêque
(Générations Mouvement)

Lundi 15 février
Randonnée à Beaufay
Départ 13h30 - Terrain de sports de Sillé
Ou 13h45 - Parking de la mairie
à Beaufay
(Générations Mouvement)

Mardi 16 février
Permanence du conciliateur de justice
14h00 à 17h00
Mairie de Savigné l'Evêque

Tous les vendredis
Entraînement pétanque
13h30 - Terrain de boules
(selon météo)
(Générations Mouvement)

Gym senior Prévention santé
Sur prescription médicale
9h00 à 10h00 - Salle polyvalente
Contact 06 99 55 59 94
(Groupe associatif Siel Bleu)

Tous les samedis
Marche Nordique, possibilité initiation
9h30 - Terrain de sports de Sillé
Contact 06 29 66 70 00
(Générations Mouvement)

RAMASSAGE

Syvalorm – Syndicat de valorisation des ordures ménagères

Ordures ménagères et Sacs jaunes

Mercredis 10 et 24 février

RAPPEL
Sortir les bacs et les sacs jaunes **la veille** de la collecte.
Ramasser les bacs **après** la collecte.

SOINS INFIRMIERS

Mme Gaëlle BUET
3ter rue Principale
72460 Sillé le Philippe
☎ **06 51 92 05 66**
Sur rendez-vous uniquement

Astreinte mairie soir et week-end
☎ 06 37 23 51 43

Prochaine messe à Sillé :
Samedi 20 février à 16h30
en raison du couvre-feu.
Port du masque obligatoire

Retrouvez les prochains numéros le dernier jour du mois
Commerces - Mairie
Salle polyvalente - Halle des sports
Cabinet infirmier
et en ligne sur le site :
www.sille-le-philippe.fr

INFORMATIONS TRAVAUX

L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG, C'EST POUR DEMAIN !

Les travaux de réhabilitation de notre bourg débuteront le lundi 8 février 2021, pour une durée d'environ neuf mois. Ils devraient donc se terminer juste avant l'hiver prochain, sauf aléas climatiques ou contraintes dues à la crise sanitaire que nous connaissons tous actuellement. Ce chantier se déroulera par phases, au nombre de six, pour occasionner le moins de gêne possible pour les commerçants et les riverains.

Le **calendrier prévisionnel** des travaux s'établit ainsi :
- 8 février au 12 mars : du cimetière jusqu'au carrefour de la rue des Courtils ;
- 15 mars au 4 mai : de la rue des Courtils à la boulangerie ;
- 7 juin à début août : les abords de l'église ;
- 7 juin au 27 août : de la boulangerie au carrefour de la rue Neuve ; carrefour de la rue Neuve et de la rue du Vivier ;
- 23 août au 10 septembre : rue Neuve côté pair ;
- 13 septembre au 22 octobre : rue Neuve côté impair et place de la mairie.

Les travaux se termineront par la pose d'enrobés sur l'ensemble du chantier vers la fin octobre.

Les entreprises travailleront en tronçons, **route barrée** mais accessible aux riverains et commerçants impactés. Pour plus de souplesse, les ouvrages en bordure de chaussée se feront en alternat.
Durant cette période de travaux, une **déviation par la RD 301** sera mise en place pour les véhicules légers et les poids lourds transitaires, ainsi qu'une signalétique de part et d'autre de la zone de travaux concernée pour l'accessibilité aux commerces. **L'arrêt des cars Aléop, place de l'Eglise, sera transféré à Chanteloup pour les voyageurs et place de l'Ancienne Gare pour les scolaires pendant toute la durée des travaux**.

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancement des travaux ainsi que des changements possibles en lien avec d'éventuels imprévus, dans la Lettre de Sillé et au niveau du panneau d'affichage extérieur de la mairie.
Si vous souhaitez faire part d'un problème, vous pourrez contacter le service d'accueil de la mairie au 02 43 27 51 08 aux heures d'ouverture ou l'astreinte mairie au 06 37 23 51 43. Nous restons à votre écoute.

CHANGEMENT HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
A COMPTER DU 8 FEVRIER 2021

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h45
Samedi de 9h00 à 11h45
FERMEE le mercredi

☎ 02 43 27 51 08
✉ accueil@sille-le-philippe.fr

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 11h45
Samedi de 9h00 à 11h45
FERMEE le mercredi

LA POSTE ☎ 02 43 29 67 10

Réouverture le jeudi 4 février

Combien Ça Coûte ?

A l'ordre de :

€ TTC 4 960,80

Restauration de 2 panneaux de vitraux de l'église

MAIRIE
1C rue Neuve
72460 SILLE LE PHILIPPE

Janvier 2021

MAIRIE de SILLE-LE-PHILIPPE (Sarthe)

PERMANENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. Richard MAURIN, conciliateur de justice, tiendra des **permanences à la mairie de Savigné l'Evêque le 3ème mardi de chaque mois**, de 14h à 17h : 16 février ; 16 mars ; 20 avril ; 18 mai ; 15 juin.
Ce calendrier est susceptible d'évoluer avec la pandémie Covid-19.
Il est indispensable de prendre rendez-vous directement avec le conciliateur de justice soit par téléphone au 06 20 64 24 51 soit par mail richard.maurin@conciliateurdejustice.fr.

GRIPPE AVIAIRE
L'OBLIGATION DU RECENSEMENT DES PROPRIÉTAIRES D'OISEAUX PAR LES MAIRIES

L'épidémie de grippe aviaire (virus H5N8) prend de l'ampleur partout en Europe, et notamment en France, où les foyers se multiplient depuis début décembre. Même si cette épidémie ne présente aucun risque pour l'homme, elle aura des conséquences catastrophiques pour la filière.
Dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire, il est rappelé que tous les détenteurs de volailles et de palmipèdes (professionnels comme particuliers) doivent déclarer leurs oiseaux en mairie. Cette obligation a été fixée par *l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et la lutte contre l'influenza aviaire.*
Sont ainsi concernés tous les « *détenteurs non commerciaux* » de volailles (poules, canards, oies, pigeons, dindes, pintades, cailles, faisans, perdrix) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur, à l'exception de ceux qui sont « *détenus en permanence à l'intérieur de locaux* ».
Toutes ces personnes doivent remplir un formulaire CERFA (15472*01) et l'envoyer ou le déposer à la mairie de leur commune. Il est également possible de remplir ce formulaire sur la page dédiée du ministère de l'Agriculture.

RECENSEMENT EN MAIRIE DES 16 ANS

Tout jeune de nationalité française (garçon et fille) doit se faire recenser, **entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant**, à la mairie de son domicile ou au Consulat s'il réside à l'étranger.
Le recensement citoyen est une **démarche obligatoire et indispensable** pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat, exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription faculté…).

MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

LES JOURNEES DEFENSE ET CITOYENNETE

Les Journées Défense et Citoyenneté (JDC) sont des journées d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions. Vous devez y participer avant votre 18ème anniversaire.
Vous recevez une convocation écrite vous indiquant la date de votre JDC entre la date de votre recensement et celle de votre 18ème anniversaire.

Pendant le confinement, **les JDC** en présentiel étaient suspendues. Elles **devraient reprendre physiquement à partir du 1er février 2021**, sous réserve de l'évolution de la pandémie Covid-19.

Entre le 1er et le 13 février 2021 : 2 JDC par jour et par salle, avec un remplissage de 50 % de l'effectif théorique par salle.
A partir du 14 février 2021 : 2 JDC par jour et par salle, avec un remplissage de 75 % de l'effectif théorique par salle.

ARMEE DE TERRE

L'ARMEE DE TERRE RECRUTE ET FORME

L'Armée de Terre est un acteur majeur de l'emploi des jeunes en France et en Sarthe en particulier.
En 2020, c'est plus de 180 jeunes sarthois qui ont signé un contrat d'engagement (officier, sous-officier, militaire du rang) avec des spécialités très variées (Aérocombat, Artillerie, Char de combat, Infanterie, Informatique et télécommunications, Logistique et transports, Administrations et services, Maintenance, Renseignement, Génie combat et BTP, Sécurité et prévention, Restauration, Santé, Sport).

Pour l'année 2021, l'Armée de Terre recrute et forme 16 500 jeunes femmes et jeunes hommes, âgés de 17 ans et demi jusqu'à 30 ans, de nationalité française, avec ou sans diplôme et ayant accompli la Journée Défense et Citoyenneté. Afin d'être convoqué à cette JDC, il faut que les jeunes soient recensés, dès 16 ans, à la mairie de leur domicile.

Pour tous renseignements sur les opportunités professionnelles ainsi que le parcours de sélection : prendre un rendez-vous sur le site **sengager.fr** ou directement par téléphone au 02 43 53 16 40 (rendez-vous physique ou téléphonique).

SORTIES DU MOIS - SALLES DE SPECTACLES DU TERRITOIRE « LE GESNOIS BILURIEN »

SALLE MICHEL BERGER
Rue de la Pelouse à Savigné l'Evêque - www.savigneleveque.fr/saisonculturelle/
Théâtre : Si j'étais diplomate - La 7ème compagnie
Vendredi 5 février 2021 à 20h30 - Tarifs : 5 à 14 € (gratuit - de 12 ans)

THEATRE EPIDAURE
1 rue de la grosse Pierre à Bouloire - theatre-epidaure.com
Musique et Arts visuels : Stellaire - Compagnie Stéréoptik
Vendredi 12 février 2021 à 20h30 - Tarifs : 10 € / 5 € - 18 ans